

Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau Ouest Africaine – CGLTE OA



NOTE CONCEPT

05
au
08 **DEC 2019**
Selingué, Mali
www.africaconvergence.net

Forum Africain

Avec la participation des autorités coutumières d'Afrique

- ⊖ Débats
- ⊖ Témoignages
- ⊖ Activités autogérées
- ⊖ Expositions

Rôle et responsabilité des femmes et des jeunes dans la gouvernance foncière suivant les US et Coutumes foncières



Au Centre International de Formation en Agroécologie de Nyeleni (CIFAN)

Août 2019

I- Contexte et justification

L'importance de la terre dans le développement en Afrique est plus que patente lorsqu'on sait que plus de 60% de la population tire leurs moyens de subsistance et revenus essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités connexes. Cependant, riche de ces terres et eaux, le continent fait l'objet de convoitise à outrance.

En effet, l'Afrique comprend cinq régions regroupant cinquante-trois pays aux histoires politiques coloniales diverses. Les colons européens se sont octroyés la maîtrise des terres à travers la promulgation d'une série de législations et la mise en place de systèmes de gestion politique, administrative et économique. Ces législations se sont appuyées sur une large gamme de pratiques économiques et culturelles indigènes, conduisant ainsi à un régime dualiste de droits fonciers et d'administration foncière.

Depuis les indépendances, les gouvernements d'Afrique en particulier ceux de l'ouest, n'ont pas remis en cause l'héritage foncier colonial, arguant que les terres appartiennent à l'Etat, reniant ainsi leur propre histoire et identité culturelle et profitant eux-mêmes des opportunités. Cette vision se reflète dans les différents codes fonciers, en « omettant » d'appliquer les droits fonciers coutumiers, même si parfois reconnus timidement mais sans véritable mécanisme d'application.

L'incapacité à satisfaire aux revendications historiques résultant des expropriations coloniales, aggravées par la redistribution inégale des terres après l'indépendance, demeure une source principale des conflits fonciers. La persistance de ces conflits au cours des dernières décennies a entraîné un grand nombre de déplacés internes, soulevant des questions complexes relatives à l'accès à la terre, à la réinstallation et à la réhabilitation. En outre, ces conflits ont dans plusieurs pays, conduit aux évictions forcées et à d'horribles atrocités contre les non-combattants, principalement les femmes et les enfants. Ainsi de nos jours, les tribunaux sont saturés de cas de conflits fonciers, et cette partialité législative offre peu de solutions satisfaisantes aux communautés spoliées de leur terre et de leurs droits sur ses terres. Pourtant dans la grande majorité des sociétés africaines, la terre est considérée non pas seulement comme un bien économique ou environnemental mais également comme une ressource sociale, culturelle et ontologique.

En outre, le système patriarcal qui domine l'organisation sociale a eu tendance à produire des discriminations à l'encontre des femmes en matière de propriété foncière et de maîtrise des ressources foncières. Cette situation a été renforcée, d'abord par la législation foncière coloniale qui a eu tendance à consolider le système patriarcal en conférant les titres et les droits d'héritage aux membres mâles de la famille. Ensuite par les effets pervers de certaines dispositions des Constitutions et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) qui aboutissent à des discriminations en matière de statut personnel, contre le droit des femmes à un traitement égal devant la loi¹.

Cependant, il urge de repenser les règles tant coutumières que modernes existantes, en matière de propriété foncière, dans une perspective de renforcement des droits d'accès et de maîtrise foncière des femmes.

Tout d'abord au niveau de l'Union Africaine, le processus du cadre général et des lignes directrices sur les politiques et réformes foncières qui a abouti en juillet 2009, devait être décliné dans les différentes institutions régionales dont la CEDEAO. L'objectif étant de

¹ *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique*

sécuriser les droits et d'améliorer la productivité et les conditions de vie de la population du continent, malheureusement rien de concret à ce jour venant de cette bonne initiative.

Ensuite, certains pays de l'Afrique de l'Ouest ont entrepris des réformes au niveau de la gouvernance foncière à travers des états généraux et relecture et ou l'élaboration de politique et de lois foncières ainsi que le code domaniale foncière. Il s'agit entre autres du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Bénin, du Togo, ... A des degrés différents, si ces réformes pour certains pays prennent en compte les préoccupations des communautés, d'autres constituent une menace pour celles-ci.

Par ailleurs, au niveau international des mécanismes ont été entrepris notamment l'élaboration et la vulgarisation des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers sous l'égide de la FAO et l'adoption de la déclaration des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Aujourd'hui, de nombreux pays ouest africains sont mobilisés pour faire respecter les droits collectifs de la terre, de l'eau, des semences paysannes notamment pour promouvoir l'Agriculture familiale basée sur l'agroécologie paysanne dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

Les nombreux débats et rencontres lors des caravanes de la Convergence, ont démontré qu'il y a une forte nécessité de débattre de tous ces enjeux, et que les femmes et les jeunes soient au centre avec la présence des autorités coutumières, traditionnelles afin d'avancer plus vite.

Ainsi, dans l'optique d'avoir une vision globale de la problématique pour l'amélioration de la gouvernance foncière en faveur des couches vulnérables dont les femmes et les jeunes que la Convergence Globale des Luttres pour la Terre et l'Eau Ouest Africaine (CGLTE OA) organise le Forum Africain sur le rôle et responsabilité des femmes et des jeunes dans la gouvernance foncière suivant les US et Coutumes fonciers.

II. Objectif et résultats

2.1. Objectif General

- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière en suscitant une conciliation des bonnes pratiques coutumières aux politiques et lois foncières progressistes.

2.2. Résultats attendus

- L'état des lieux des us et coutumes en matière de gouvernance foncière en mettant l'accent sur les rôles et responsabilités des femmes et des jeunes est fait ;
- Le niveau d'avancement des textes et lois fonciers au niveau des pays est connu ;
- Des mécanismes d'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre sont dégagés ;
- Une synergie d'actions est engagée avec les autorités coutumières d'Afrique de l'ouest ;
- Une déclaration finale est adoptée et diffusée ;

III. Participants, Date et lieu

Environ, 600 personnes constitué des autorités coutumières (propriétaires terriens, les rois, chefs de village), des représentants des femmes et des jeunes du secteur informel, des représentants des communautés victimes d'accaparement des terres, des représentants de OSC travaillant sur le foncier, des universitaires et des autorités administratives et politiques participeront à ce forum qui aura lieu au CIFAN à Selingué au Mali du 05 au 08 Décembre 2019.

V. Méthodologie

Le forum est organisé par la plateforme nationale du Mali sous l'égide de la coordination régionale de la CGLTE OA. Sa réalisation se fera en trois phases :

- **La phase préparatoire :**

Elle portera sur la validation des termes de références et la mise en place d'une commission d'organisation chargée de la réalisation du forum et du suivi de son déroulement ainsi que la recherche de financement.

- **La phase de la tenue du Forum :**

Elle portera sur :

- ***Cérémonie d'ouverture :***

Elle sera émaillée de prestation de troupes folkloriques et d'artistes sur les enjeux liés à la gouvernance foncière, d'allocutions et de discours d'ouverture de l'évènement en présence des autorités, l'ensemble des participants et des médias nationaux et internationaux.

- ***Etat des lieux des us et coutumes en matière de gouvernance foncière :***

Les représentants des autorités coutumières de chaque pays feront une présentation faisant l'état des lieux des us et coutumes en matière de gouvernance foncière en mettant l'accent sur les rôles et responsabilités des femmes et des jeunes. Les représentants des femmes et des jeunes donneront également leurs points de vue par rapport à leur accès sécurisé à la terre et leur implication dans la gouvernance foncière.

- ***Travaux en groupe et de réflexion***

Dans un premier temps, le groupe foncier avec la collaboration de certains universitaires fera l'état des lieux permettant aux participants d'apprécier le niveau d'avancement des textes et lois sur le foncier en Afrique.

Ensuite des travaux de groupe dont la synthèse sera faite en plénière, permettront aux participants de dégager (i) des mécanismes d'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre en vue d'engager un plaidoyer et (ii) des stratégies de renforcement de la synergie entre la Convergence et les autorités coutumières.

Enfin, une déclaration finale sera élaborée à l'issue des travaux du forum.

- ***Une visite guidée de sites historiques***

Le dernier jour du forum sera consacré à une visite guidée des sites historiques du Mandé entre autres le site où a lieu la signature de la Charte de Kourouanfouga et l'arche de Kamadjan.

Par ailleurs les femmes du secteur informel feront des expositions de produits locaux tout au long du forum. Des activités autogérées sont envisagées.

- **Suivi et consolidation des acquis du forum**

Un rapport de réalisation du forum sera élaboré et un film de capitalisation sera également réalisé. Le suivi des résultats et des recommandations du forum qui seront dans la Déclaration finale constituera la feuille de route.

Contact : infoscmat@gmail.com – Tel : +223 76 49 03 15 / 66 41 55 86 +229 66 66 6692